

PARCS NATIONAUX DE FRANCE

Conseil d'administration

Séance du 19 octobre 2007

Délibération n°2007-07

Composition du bureau : représentation des parcs nationaux de La Réunion et de la Guyane

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.331-29, R.331-23, R.331-38, R.331-40, R.331-41, R.331-42 et R.331-81

REUNION DU 29 JUIN 2007
FONCTIONNEMENT DU BUREAU

1) EXTRAITS DU REGLEMENT INTERIEUR

Lors de sa séance d'installation le 5 décembre 2006, le Conseil d'administration a adopté les dispositions suivantes concernant la composition et le rôle du Bureau du Conseil d'administration :

Article 14 : Constitution du Bureau

Lors de son installation, puis tous les six ans, à l'issue du renouvellement général de ses membres, le Conseil d'administration constitue un bureau. Il comprend le Président du Conseil d'administration, au moins deux directeurs de parcs nationaux et au moins un représentant de chaque parc national.

Article 15 : Présidence du Bureau

Le Bureau est présidé par le Président du Conseil d'administration.

Article 16 : Compétences du Bureau

Le bureau prépare les travaux, suit l'exécution des décisions du Conseil d'administration et exerce les attributions que celui-ci lui a déléguées.

Le Bureau du Conseil d'administration ne délibère valablement que si les deux tiers de ses membres sont présents.
Le Président présente à chaque séance du Conseil d'administration un compte-rendu de l'activité du bureau. Ce compte-rendu est archivé par les services de l'Etablissement Public.

2) CONSTITUTION DU BUREAU

Le bureau est actuellement constitué de 8 membres :

- Jean-Pierre GIRAN, Président du Conseil d'administration du PNPC, Président du Conseil d'administration de PNF,
- Ferdy LOUISY : Président du Conseil d'administration du PNG, 1^{er} Vice-président du Conseil d'administration de PNF,
- Christian PICHOU : Président du Conseil d'administration du PNE, 2^{eme} Vice-président du Conseil d'administration de PNF,
- Michel SOMMIER : Directeur du PNE, Président du collège des Directeurs
- Thierry BOISSEAUX : Directeur du PNM
- Philippe TRAUB : Directeur du PNV
- Jean-Paul POTTIER : Président du Conseil d'administration du PNC
- Rouchdy KBAIER : Directeur du PNP

Les deux nouveaux parcs nationaux seront invités à désigner leur représentant au bureau ce qui portera le nombre de ses membres à 10 pour un total d'administrateurs de 25.

Le parc Amazonien de Guyane désigne Mr/Mme *A. Nortier* comme représentant.

Le parc de La Réunion désigne Mr/Mme *A. Robinet* comme représentant

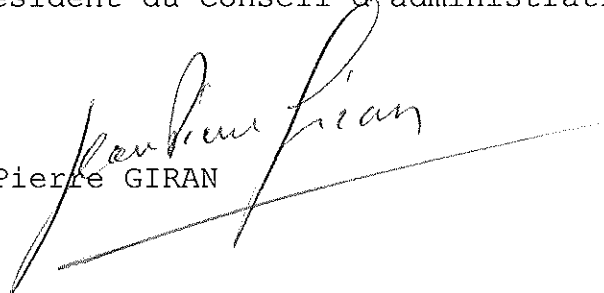
Fonctionnaires Cerveaux

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

Approuve ces désignations.

Le Président du conseil d'administration

Jean-Pierre GIRAN



Le Directeur

Jean-Marie PETIT

